

Compte rendu du Conseil Municipal de Davayat 25 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CAILLET Pascal, Maire.

Date de convocation : 19 mars 2019

Ordre du jour : ● Vote du compte administratif ● Vote du compte de gestion du receveur ● Affectation du résultat ● Préparation du budget primitif ● Fusion SIVOM Val de Morge / S.I.A. Morge et Chambaron ● Modification des statuts de SEMERAP ● Convention balayage des rues ● Autorisation dépôt permis de construire ● Questions diverses

Présents : Mme BERTHON Sandrine, Mrs CHOMET Laurent, CHARVOIN Christophe, Mr FABRE Jean- Louis, BOURBONNAIS Daniel, PIGNOL Marc, CHALAYER Richard, CONDAT Christophe

Excusés : Mmes ALBISSON Nathalie (procuration à P. CAILLET), JAFFEUX Sylvie, Mr CHAMALET Michel

Absent : LE VAN Lucien

Secrétaire de séance : Mr Christophe CONDAT

Compte administratif 2018

Président de séance : Monsieur Jean louis FABRE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Compte Administratif 2018 qui donne les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	312 777, 32	173 862,36
Dépenses de l'exercice	260 120, 87	130 017,00
Résultat de l'exercice	52 656,45	43 845,36
Résultat antérieur	22 239,62	- 30 920,53
Résultat de clôture	74 896,07	12 924,83

Restes à réaliser : Dépenses : 48 604,00
 Recettes : 15 500,00

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018.

Compte de Gestion du receveur

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion de l'année 2018 dressé par le receveur municipal, dont les écritures sont identiques à celles de la commune.

Affectation du résultat

Compte tenu des résultats du compte administratif 2018, le conseil municipal décide l'affectation du résultat suivante ::

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	20 179,17
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	54 716,90

Fusion du SIVOM Val de Morge et du S.I.A. Morge et Chambaron

Monsieur le Maire expose au conseil que Le SIVOM VAL DE MORGE s'est rapproché du Syndicat MORGE ET CHAMBARON dans l'optique d'un regroupement, lequel s'inscrit dans la volonté législative actuelle de diminution du nombre de syndicats.

Par arrêté préfectoral du 6 mars 2019, Madame la Préfète a déterminé le périmètre de la fusion et invité les comités syndicaux des deux syndicats et les conseils municipaux des communes membres à se prononcer sur ce périmètre et les statuts dans le délai de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les projets de périmètre de la fusion du SIVOM VAL DE MORGE et du Syndicat MORGE ET CHAMBARON, et de statuts du syndicat issu de la fusion des syndicats VAL DE MORGE et MORGE ET CHAMBARON, et autorise le Maire à engager tous documents relatifs à cette fusion.

Modification des statuts de la SEMERAP

Monsieur le Maire expose au conseil que la SEMERAP a décidé de proposer la modification de ses statuts.

Les modifications portent notamment sur l'objet social qui a été simplifié, le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle des actionnaires de la société. Le conseil municipal après délibération approuve le projet de modification des statuts de la SPL SEMERAP

Modification de la convention de balayage des rues

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en 2016 la convention de balayage a été renouvelée pour un linéaire annuel de 16 kms,142.

Il propose de rajouter les voies suivantes : Chemin de Valens, Impasse des Mottes, rue des Grelettes et rue du Jeu de Boules, ce qui porterait le linéaire annuel à 18 kms,462 pour un montant annuel de 1 508,60 € H.T.

Le conseil municipal après délibération approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention avec SEMERAP avec effet au 01/03/2019.

Autorisation dépôt permis de construire

Monsieur le Maire expose au conseil que le cabinet MERLIN a établi le permis de construire pour l'aménagement de la place en bordure de la RD 2144 et l'installation d'une halle ouverte.

Le conseil municipal après délibération autorise le Maire à déposer, après examen du dossier par la commission communale d'urbanisme, le permis de construire et à signer tous documents s'y afférent.

Questions diverses

Monsieur CHARVOIN dresse un compte rendu de la dernière assemblée générale de l'EPF-Smaf. La problématique du stock important porté par l'EPF avait été soulevée et l'EPF travaille sur les modalités de rétrocession aux collectivités.

Monsieur CHOMET dresse un compte rendu de la réunion pour la mise en place du Plan Climat Air Energie porté par l'Aduhme, le conseil départemental et ATMO. Un programme d'actions incluant un diagnostic et des objectifs à long terme va être élaboré

Monsieur FABRE dresse un compte rendu de la réunion de la commission voirie et rappelle que des demandes de réfection des caniveaux et avaloirs rue du Four, rue de l'Eglise et rue du Mas ont été formulées à plusieurs reprises et qu'il conviendrait d'étudier les différentes possibilités de remise en état.

- Local trieur : suite aux différents échanges sur ce bâtiment situé rue du Four, appartenant en copropriété à un particulier et à la commune, le conseil municipal demande au Maire de rencontrer les copropriétaires et de leur proposer l'acquisition, pour l'Euro symbolique, de la partie haute leur appartenant afin que des travaux de sécurisation puissent être réalisés.

Le Maire,

P. CAILLET

Le secrétaire de séance

C. CONDAT